

Le premier projet de création d'un collège dans la ville de Lunel date de l'époque de Louis XIV. Une délibération, en date du 17 décembre 1663, nous informe qu'il est nécessaire d'avoir dans la ville un collège pour l'éducation de la jeunesse, « afin de lui apprendre les exercices du chrétien et les principes des sciences humaines et la rendre par là plus capable de servir Dieu et le prochain » Le recrutement des maîtres était laissé au choix de l'évêque de Montpellier qui devait désigner six hommes capables, pour diriger l'établissement projeté, et, afin de faire face aux dépenses, le Conseil Municipal résolut de prélever un droit de deux deniers par livre sur toutes les chairs fraîches qui se débiteraient dans la ville. Nous ne savons pas exactement quelle fut la durée de ce premier Collège, qui n'existait plus en 1686. car le registre des délibérations constate qu'il est nécessaire de créer des écoles publiques comprenant un cours primaire (enseignement des éléments) et un cours secondaire (enseignement du latin). Ce dernier serait donné par deux prêtres qui jouiraient d'un traitement de 100 livres chacun.

Ces écoles durèrent jusqu'en 1791 et furent remplacées à cette date par un collège situé dans l'ancien couvent des Capucins (aujourd'hui l'Hospice)². Ce bâtiment était généreusement mis à la disposition de la communauté par un groupe de plusieurs habitants qui venaient d'en faire l'achat. Mais ce n'est qu'en 1809 que le collège reçut une organisation moderne sous le contrôle de la ville. Le principal nommé par la Commune fut le sieur « Jean- Auguste-Victor-Marie Sorbès. homme de lettres, habitant de Lunel, à qui ses talents et ses qualités morales donnent de justes droits ». Lorsque Sorbès se retira, M. David Ménard fut nommé principal ; il se chargeait de tous les frais moyennant une rétribution annuelle de 1.500 francs que la ville lui paierait en cas de déficit.

Sorbès fut de nouveau nommé principal en 1814. Mais le prix exagéré du blé produisit une telle hausse sur le prix du pain, que le collège ne put subvenir à ses frais et se trouva en présence d'un déficit de 1.000 francs que les maigres ressources de la ville ne purent solder. Il en résulta plusieurs procès intentés par l'Université au sieur Sorbès et à la ville responsable. Celle-ci fut condamnée à payer et aurait peut-être maintenu le collège en dépit de cette situation critique, si une « insubordination des élèves », en 1817, n'eût rendu la suppression du collège inévitable. On le remplaça par une école de frères qui fut très prospère.

En 1831, le collège fut ouvert de nouveau et l'école des frères fut transportée dans un autre local, sur la grand'route. Le principalat fut confié à M. Baly Clément, qui organisa trois degrés d'enseignement : 1^o enseignement universitaire (latin, grec, littérature, mathématiques) ; 2^o enseignement industriel (écriture, dessin, histoire, géographie, tenue des livres) ; 3^o enseignement élémentaire (premiers éléments). La pension était fixée à 600 francs et la demi-pension à 300 francs. Le corps enseignant comprenait quatre professeurs. Fait important : « Lorsque le nombre des élèves sera de 60 et que 6 élèves seront destinés à l'étude des langues vivantes (allemand ou anglais), le sieur Baly devra fournir un professeur pour les dites langues. »

Baly fut mis en possession du collège le 1^{er} juin 1831. La commune n'eut qu'à se louer de son administration, car elle n'eut jamais l'occasion de lui verser le montant intégral de la subvention ; elle ne versa, en effet, en 1832 et 1833, que les deux tiers des 3.600 francs prévus ; en 1834. l'allocation fut jugée complètement inutile, le collège se suffisant à lui-même. Cette prospérité s'accroissait chaque jour et en de telles proportions que le Conseil vota, en 1835, l'extension du collège.

Une somme de 300 francs fut votée pour l'achat de prix aux élèves et un portier fut installé. En 1835, M. Alphonse Ménard succéda à Baly, qui se retirait pour raisons de santé, et continua son administration : cependant, en dépit de ses efforts, le collège indiqua en 1837 une tendance au déficit qui jeta la consternation, au sein du Conseil. Le déficit était de 100 francs et fut couvert par une légère augmentation de la rétribution des élèves. En 1840. diverses modifications furent apportées à l'administration du collège et, en 1841, le testament de M. Louis Ménard stipula que la ville ne pourrait jouir de la bibliothèque qu'il lui léguait qu'à la condition de maintenir le collège ;

1. Ce texte était annexé à la distribution des prix de juillet 1910 (note André Rauzier)

2. Aujourd'hui E.P.H.A.D place de la République (note André Rauzier)

cette clause testamentaire fut adoptée après consultation d'un avoué. L'année suivante, une ordonnance royale, en date du 21 novembre 1841 autorisait l'annexion, au collège, d'une école primaire supérieure dirigée par un instituteur. Les déficits étaient alors nuls, puisque la commune ne versait chaque année que 3,500 francs au lieu des 3.600 qu'elle s'était engagée à verser. Il faut, d'ailleurs, défalquer de ces 3.500 francs une somme de 235 francs qui, pendant plusieurs années, représenta le bénéfice de l'établissement à la fin de chaque exercice. En 1850, le conseil vota une somme de 32.500 francs pour l'achat de la maison Granier en vue d'y transporter le collège.

L'année 1851 marque une période de déclin dans l'histoire du collège ; les élèves n'étaient plus qu'au nombre de 34 (dont 12 latinistes). qui, tous étaient externes. L'établissement paraissait donc très sérieusement menacé et le conseil de la ville hésitait entre deux alternatives : ou bien supprimer purement et simplement le collège, ou bien contracter un emprunt de 50.000 francs qui permettrait de lui substituer une école secondaire libre. Ce dernier projet prévalut et le conseil vota son adoption. Il était établi, en outre, que la subvention communale ne saurait dépasser 2.025 francs et. qu'en cas d'excédent des recettes, le profit serait versé à la caisse communale. Voici succinctement ce projet d'organisation d'une école libre qui avait trois grands avantages :

- 1° Economie dans les sacrifices communaux ;
- 2° Abaissement de la rétribution collégiale ;
- 3° La municipalité se réserverait le droit de nommer 6 boursiers ou 12 demi-boursiers.

La Commission plaçait en tête de son programme cette phrase caractéristique : « *L'éducation doit avoir pour but la Religion* » : partant de ce principe et avec une logique d'une incontestable évidence, la commission décidait : 1° Comme nul ne peut donner ce qu'il n'a pas, nous n'admettons, à quel titre que ce soit, aucun fonctionnaire qu'à la condition de pratiquer réellement la religion catholique ; 2° Tout enseignement, toute morale, toute doctrine philosophique devra pivoter autour du catholicisme comme axe.

Il ne faut donc pas s'étonner si, parmi les matières qui composent l'examen d'admission, se trouvent l'histoire sainte et le catéchisme. Quoi qu'il en soit, le projet avait du bon et témoignait d'un réel souci de fournir aux élèves une éducation solide et utile et. fait caractéristique, le projet se réclamait des Realschule (lycées) allemands. On devait y recevoir, en premier lieu, une instruction morale et religieuse, bien entendu ; mais, à côté de cela, nous trouvons l'étude des langues vivantes (anglais ou allemand). C'était la première fois qu'on se doutait de l'importance qu'il y a à connaître la langue d'une nation étrangère. Quant au personnel, il devait se composer de quatre professeurs, y compris le directeur. Ce dernier se chargeait de toutes les dépenses moyennant une subvention de 3.000 francs que devait lui verser la ville, subvention qui fut garantie pendant cinq ans (1^{er} octobre 1851- 1^{er} octobre 1856) au premier directeur. H. Edmond Villiers-Morianné, bachelier ès lettres et ès sciences.

Dès le début, l'école libre prospéra et. tandis que le nombre des élèves était tombé à 25 dans l'ancien collège, Morianné enregistra bientôt son 70^e élève et, lors du renouvellement de rengagement entre les deux parties contractantes, en 1856, il fut décidé que la ville n'avait besoin de fournir que un dixième des dépenses. c'est-à-dire une subvention de 700 francs sur un budget de 9.000 francs. En 1856, l'Ecole libre fut transportée de la maison Rouet qu'elle occupait depuis sa création dans « l'hôtel Castan » sur la Grand'Route³, l'ancien local étant trop insalubre. C'est à ce moment que les héritiers Médard réclamèrent la bibliothèque à la ville, prenant la suppression du collège pour base de leur revendication. La nouvelle surprit le conseil qui mit tout en oeuvre pour garder la bibliothèque et ne pas rouvrir le collège. La ville allégua donc qu'elle respectait toujours les volontés du testateur. que la phrase « *à la condition de maintenir en tout temps le collège* » ne voulait pas dire le collège, mais bien de ne pas négliger l'instruction, ce qui n'était pas le cas puisque la ville dépensait un cinquième de ses revenus pour l'instruction. On avouera que ce sens donné au mot « collège » est bizarre, et, pour employer une expression vulgaire, « fortement tiré par les cheveux ». Mais la ville avait trop intérêt à discuter sur les mots pour renoncer à son interprétation.

Les héritiers Ménard perdirent leur procès en première instance et interjetèrent en appel devant la Cour impériale. Enfin, le collège, prenant de plus en plus d'extension, on décida de lui ajouter la

3. avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (route de Montpellier) note André Rauzier

maison Vialla, contigüe à l'hôtel Castan et, à cet effet, les deux bâtiments furent réunis. Au cours de l'année 1863, M. Allemand, principal du collège, ayant informé le maire qu'il ne pouvait plus se charger du collège « libre », le Conseil décida de demander au Ministère la création d'un collège (24 août 1863). La ville, soumettant un budget des recettes et des dépenses présumées, s'engageait à mettre les bâtiments en bon état, ainsi que le matériel scientifique. De plus, le nombre des élèves prévus pour 1864 s'élevait à 62.

Le 6 décembre 1863. arrivait le décret officiel qui consacrait la création du collège. Pendant quelque temps, le collège prospéra ; en 1866. le nombre des élèves était de 69 ; en 1867. de 74 ; puis il décrût aux approches de 1870 jusqu'à 44 et remonta à 77 en 1876, et à 84 en 1877. maximum qu'ait pu atteindre l'établissement, et qu'il garde encore, à quelques unités près, en 1910. Encore faut-il remarquer que la diminution des élèves avait deux causes rationnelles : l'augmentation de la rétribution collégiale, d'une part, et, de l'autre, l'absence de chef, le dernier principal, en effet, n'avait été remplacé qu'au bout de quelques mois. Dès lors, le collège ne cessa d'attirer des élèves, et la ville, qui retirait toute satisfaction de cet établissement, ne s'opposa jamais à son renouvellement.

Au point de vue matériel, la ville ne recula devant aucune dépense pour l'amélioration de son collège : les cours furent agrandies et plantées d'arbres, des bancs furent installés ainsi qu'une pompe. A l'intérieur, le matériel fut, ou changé ou remis à neuf, et un crédit de 150 francs permit chaque année l'achat des produits nécessaires aux expériences de chimie et à l'entretien des appareils de physique. De son côté, le ministère montra qu'il prenait à cœur la prospérité du collège et donna chaque année des subventions pour l'achat soit des cartes géographiques, soit d'appareils pour la gymnastique, soit en dotant les études de bibliothèques et d'ouvrages récréatifs pour les élèves. En dépit de ces améliorations matérielles et des succès que remportaient les élèves dans les examens (6 élèves reçus au baccalauréat ès sciences en 1888), le collège avait ses petites difficultés : d'une part l'hostilité du directeur de l'école laïque, qui faisait au collège une concurrence déloyale, en cherchant par des cours de physique et de chimie à empêcher ses élèves d'aller au collège ; d'autre part, l'animosité de certains conseillers, qui criaient à la décadence, alors que le collège versait à la caisse municipale, en 1887 une somme qui surpassait de 1.476 fr. 25 celles versées en 1884.

Tout le mérite de cet accroissement de recettes revenait au principal d'alors, M. Mathieu, qui, durant les deux années de son principalat, consacra tous ses efforts à la mise en valeur de l'institution. Le collège ne cessa de s'accroître depuis cette époque ; les succès remportés par les élèves à la première partie du baccalauréat et aux examens des différentes administrations attestèrent hautement la valeur de l'enseignement donné au collège : de plus, nombre d'élèves du collège furent admis en qualité de boursiers aux Lycées de Nîmes et de Montpellier, où ils se placèrent. dès leur arrivée, parmi les premiers de leurs classes ; d'autre part, le nombre toujours croissant des pensionnaires est une forte garantie pour les parents, qui peuvent être sûrs que le collège continuera à développer à la fois l'instruction et l'éducation commencées au foyer familial.

Aujourd'hui surtout, le personnel de l'établissement est avant tout soucieux de sa réputation et fait tendre tous ses efforts vers cet unique but : la prospérité toujours plus grande de notre collège. C'est grâce à l'appui dévoué de la ville et aux chaudes sympathies que nous avons au sein de la municipalité que nous avons pu amener notre établissement à ce degré d'épanouissement, et c'est avec une certitude profonde que nous affirmons encore que ce concours désintéressé ne nous fera jamais défaut dans l'avenir.

*Edouard François, professeur d'Anglais au collège communal
Archives Départementales Pierres Vives Montpellier*